



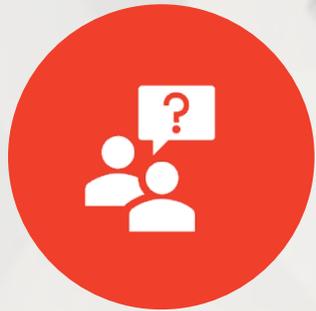
SYSTÈME DE CONNAISSANCES ET D'INNOVATION AGRICOLE

Un pas vers plus d'efficience

4/12/2020

1

Plan de l'exposé



CONTEXTE ET EXIGENCE
PAC



VUE D'ENSEMBLE – AKIS
WALLON



FOCUS SUR LA R&D
WALLONNE



PROPOSITIONS



VOS IDEES?



Définition du système de connaissances et d'innovation agricole

- Selon COM:

Organisation combinée de flux de connaissances entre des personnes, des organisations et des institutions qui utilisent et produisent des connaissances pour des agriculteurs et des domaines connexes



Plan stratégique PAC post 2020

- Réforme de la PAC : transition vers une politique plus flexible et davantage axée sur les résultats, la durabilité et la simplification administrative.
- Obligation EM : élaborer un plan stratégique axé sur des objectifs définissant les interventions et les modalités de mise en œuvre de la PAC (pilier I+II)
- Objectif transversal de modernisation de la PAC post 2020 : encourager les flux de connaissances, la numérisation et l'innovation
- Rôle important des conseillers dans le transfert des connaissances entre la recherche et les agriculteurs/communautés rurales afin de les aider à relever les défis d'aujourd'hui et de demain



Plan stratégique PAC post 2020

- Plan stratégique « volet AKIS » : informations sur la collaboration entre les services de conseil, la recherche et les réseaux ruraux
- Indicateurs de réalisation :
 - ❖ Nombre d'actions d'information, de formation et de conseil auprès des agriculteurs et des non agriculteurs (art. 72)
 - ❖ Nombre de plans, d'études ou d'actions de sensibilisation auprès des agriculteurs et des non agriculteurs (art. 72)
- Indicateurs de résultat :
 - ❖ Nombre d'agriculteurs et non-agriculteurs bénéficiant des conseils, une formation, un échange de connaissances ou participant à des groupes opérationnels du PEI ou à d'autres groupes/actions de coopération (art.71 et 72)
 - ❖ Nombre de conseillers (personne et non une institution/organisation) intégrés dans les systèmes de connaissances et d'innovation agricoles (art.71 et 72)

Plus d'informations : [EUR-Lex - 52018PC0392 - EN - EUR-Lex \(europa.eu\)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52018PC0392)



Deux exigences

Les services de conseil agricole – SCA

« Ensemble des organisations permettant aux agriculteurs de co-produire des solutions au niveau de leurs exploitations grâce à des relations avec des conseillers pour produire des connaissances et développer des compétences »

➤ **En Wallonie, aujourd'hui :**

- Services de conseil sur demande du bénéficiaire et prestation à titre gratuit
- Conditionnalité (eau, sol, biodiversité, paysages, sécurité denrées alimentaires, santé et identification animale, PPP)
- Conseil téléphonique, conseil/formation de groupe en salle, conseil/formation de groupe sur le terrain , journée de démonstrations, conseil individuel, newsletter/e-mail, presse agricole/publication, e-learning, réseaux sociaux, voyage/formation hors Wallonie
- Utilisation des structures existantes, subventionnées par la Wallonie
<https://agriculture.wallonie.be/systeme-de-conseil-agricole>
- Suivi des missions des organismes de conseil via des comités définis dans AM
- Suivi de la mise en œuvre du SCA par la COM via des indicateurs de réalisation (nombre de conseils octroyé/type)



Deux exigences

Les services de conseil agricole – SCA

➤ Dans le cadre de la PAC post 2020 (art. 13) :

- Public cible : agriculteurs et autres bénéficiaires des aides de la PAC
- Prestation des services privés ou publics
- Conseils impartiaux et sans conflit d'intérêts
- A intégrer dans le système de connaissances et d'innovation agricole
- Élargissement des thèmes à couvrir (+ qualité/pollution air, gestion des risques, l'aide à l'innovation, les technologies numériques)



Deux exigences

L'aide à l'innovation

Le Partenariat européen d'innovation – EIP

- mobiliser les acteurs européens, nationaux et régionaux, publics et privés, tout au long de la chaîne de la recherche, de l'innovation et du développement autour d'objectifs bien définis pour une thématique donnée
- ni un programme de recherche, ni un dispositif de financement, mais une instance de coordination de politiques et de programmes existants
- **En Wallonie, aujourd'hui :**
 - Mise en œuvre de l'EIP et financement de Groupes Opérationnels via la Mesure 16.1 du PDR non activée dans la programmation 2014-2020
 - Sensibilisation des acteurs du monde rural wallon à des changements de pratiques via Route de l'innovation. Initiative débouchant sur des groupes opérationnels et des implications dans des réseaux thématiques européens



Deux exigences

L'aide à l'innovation

➤ Dans le cadre de la PAC post 2020 :

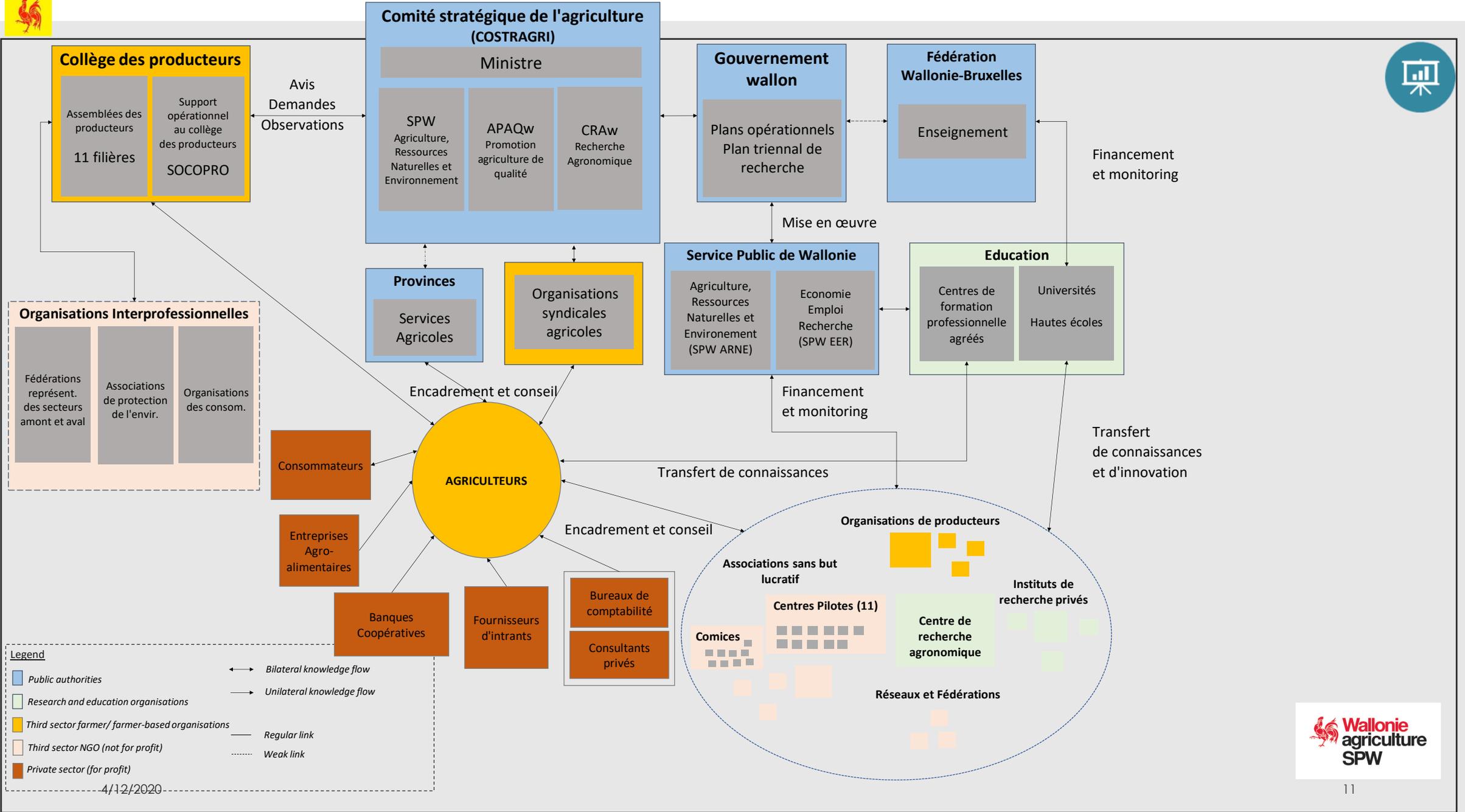
- une aide à la coopération (art.71)
- une aide pour l'échange de connaissances et d'informations (art.72)
- Indicateurs de réalisation :
 - ❖ Nombre de projets de groupes opérationnels (art. 71 en particulier dans le cadre de EIP - art. 114)
 - ❖ Nombre d'actions de conseil pour la préparation/mise en œuvre d'un projet opérationnel - EIP (art. 72) : accompagnement des agriculteurs vers l'innovation dans leur ferme, la gestion d'un pôle d'innovation...
- Indicateurs de résultat :
 - ❖ Nombre d'agriculteurs bénéficiant d'une aide en matière de technologies agricoles de précision (art.68, 71 et 72)



Vue d'ensemble : AKIS WALLON

Acteurs impliqués :

Administrations publiques (régionales, provinciales, communales), les organismes de recherche, les organismes mixtes de recherche, les centres de formation, les associations, les syndicats agricoles, les organisations de producteurs, les coopératives agricoles, les réseaux agricoles, les vétérinaires, les consultants agricoles privés, les entreprises d'agrofourriture et les entreprises agroalimentaire...





Vue d'ensemble : AKIS WALLON

- AKIS « fort » : soutien au niveau national, existence de ressources spécifiques, accès à des services de conseil et effet positif pour le bénéficiaire
- AKIS « fragmenté » : plusieurs réseaux de connaissances en parallèle, généralement pas bien coordonnés, risque de rivalité





Focus sur la R&D wallonne

- La **Direction de la recherche et du développement** coordonne l'ensemble des recherches et études financées par le SPW dans le secteur de l'innovation agricole et environnementale. A ce titre, elle sélectionne les projets de développement et de recherche et participe aux comités d'accompagnement qui s'y rapportent.
- Elle contribue à la diffusion des connaissances et des résultats de recherche par l'organisation et la coordination d'actions de vulgarisation (formation, journées portes ouvertes, manifestations diverses, conférences, ...) impliquant au besoin des partenaires externes (collaboration avec les comices agricoles, les centres pilotes, les associations sans but lucratif, ...).
- Elle met en place des réseaux de compétences pour aider les producteurs dans leurs démarches innovantes (centres de référence et d'expérimentation, essais démonstratifs,...).
- Elle contribue à la mise à jour des informations sur le portail de l'agriculture (mise en œuvre de mesures d'aide, rapport d'activités de projets de R&D, contact de collaborateurs...)



Focus sur la R&D wallonne

- **Le Comité de concertation et de suivi de la recherche agronomique (CCSRA)** remet un avis sur le plan opérationnel proposé par le CRAw en veillant à ce que celui-ci réponde à chaque priorité définie par le Comité stratégique de l'Agriculture. Le PTR, validé par le Costragri, sera ensuite présenté au GW
- Il propose, en collaboration avec le CRAw, un planning précis de transposition des priorités en plan opérationnel de recherche et le porte à la connaissance de l'Administration
- Il assiste le Comité stratégique de l'agriculture dans la définition des recherches non prévues au plan triennal
- Il remet un avis en matière de recherche subventionnée quant aux méthodes de cotation (ajout d'avis d'experts externes internationaux par ex.), de pondération et de classement des projets instruits par l'Administration dans le cadre des procédures d'octroi de subsides liés aux projets de recherches agronomiques



Focus sur la R&D wallonne

- Le **Collège des producteurs** rassemble en son sein l'ensemble des agriculteurs du territoire wallon (11 filières : aquaculture, agriculture biologique, cuniculture/aviculture, bovin laitier, viande bovine, pommes de terre, porc, ovin/caprin, grandes cultures, horticulture ornementale, horticulture comestible)
- Il offre aux agriculteurs des espaces de dialogue afin qu'ils puissent exprimer leur avis et faire part de leurs idées sur les conditions de travail, les attentes et l'évolution du secteur
- Il participe donc à l'élaboration de plans stratégiques pour la Recherche et la promotion de l'Agriculture.

- Le **support opérationnel au collège des producteurs (SOCOPRO)** encadre le Collège des producteurs et établit annuellement un rapport d'activité (analyse des activités, inventaires des méthodes de participation des agriculteurs et évaluation des méthodes) qu'il transmet à l'administration
- Elle assure également un rôle de veille et de relais permanent d'informations entre les parties prenantes et favorise la mise en place d'un environnement propice au développement du secteur agricole.



Focus sur la R&D wallonne

- Les **centres pilotes** réalisent sous la coordination et le suivi scientifique du Centre wallon de recherche agronomique :
 - ❖ la coordination d'activités du secteur de production ou de la thématique
 - ❖ des expérimentations dans les conditions de la pratique
 - ❖ la mise en place de projets de démonstration
 - ❖ l'encadrement des producteurs sur le plan technique, économique, social et environnemental
 - ❖ le développement du secteur par un programme coordonné et des actions ponctuelles
 - ❖ la vulgarisation de toute information en relation avec le secteur de production, en ce compris les résultats des activités du centre pilote et de la recherche
 - ❖ l'amélioration de techniques existantes et l'examen des possibilités de mise en œuvre de nouvelles techniques



Focus sur la R&D wallonne

- Le **Comice agricole** est une association neutre d'agriculteurs, ayant leur exploitation agricole au sein d'une région agricole homogène, dont la mission est de promouvoir l'échange de savoirs entre membres, l'information et la vulgarisation afin de permettre une évolution de l'agriculture

A VOS IDEES
MERCI!